



Cayenne, le 30 juillet 2025
N° 501125/ARM/FAG/DICOM/DO/CMI/NP
RPAA 030/2025

DÉCISION

Portant délégation de signature en matière de marchés publics et d'accords-cadres de la direction du commissariat d'outre-mer - groupement de soutien commissariat des forces armées en Guyane (DiCOM-GSC FAG)

Texte abrogé :

- Les délégations de signature en matière de marchés publics et d'accords-cadres de la décision n°500319/ARM/FAG/DICOM/DO/CMI/NP.

Annexes :

- n°1 : délégations nominatives de signature des marchés et des bons de commande ;
- n°2 : délégations nominatives de signature et de visa détaillées par actes relatifs aux marchés publics.

Le commissaire en chef de 1ère classe Kévin Richard, directeur du commissariat d'outre-mer - groupement de soutien commissariat des forces armées en Guyane,

Vu le Code de la défense ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le Code des postes et des communications électroniques, notamment le chapitre I du titre I de son livre II ;

Vu le Code des relations entre le public et l'administration, notamment le chapitre I du titre I de son livre I ;

Vu le décret n°2007-482 du 29 mars 2007 autorisant le ministre de la défense à déléguer ses pouvoirs en matière de marchés publics et d'accords-cadres, notamment son article 2 ;

Vu l'arrêté du 22 juin 2007 modifié portant désignation des personnes n'appartenant pas à l'administration centrale signataires des marchés publics et des accords-cadres au ministère de la défense ;

Vu l'arrêté du 28 février 2019 modifié portant organisation du service du commissariat des armées ;

Vu la décision de prise de fonction du directeur du commissariat d'outre-mer - groupement de soutien commissariat des forces armées en Guyane n°1475/ARM/DCSCA/DIR/NP du 17 juin 2025 ;

Vu l'instruction n° 221/DEF/SGA du 08 mars 1996, relative aux délégations de signature et aux délégations de pouvoirs ;

Décide :

Art. 1er.

Délégation est donnée pour signer, au nom du directeur du commissariat d'outre-mer - groupement de soutien commissariat des forces armées en Guyane, dans la limite de leurs attributions respectives, tous actes et décisions relatifs à la passation, à la conclusion et à l'exécution des marchés publics et des accords-cadres, notamment les bons de commande pour les montants et suivant les modalités précisées en annexe n°1 et n°2 aux personnes nommément désignées dans ces annexes.

Les agents chargés de la suppléance de ces personnes disposent de la même délégation dans les mêmes conditions lors des périodes de suppléance.

Art. 2.

Les délégations de signature en matière de marchés publics et d'accords-cadres de la décision n° 2025-500319/ARM/FAG/DICOM/DO/CMI/NP portant délégation de signature accordées au sein de la DiCOM-GSBdD de Guyane sont abrogées à compter du 1^{er} août 2025.

Art. 3.

La présente décision entre en vigueur à compter du 1^{er} août 2025.

Art. 4.

La présente décision sera publiée au registre de publicité des actes administratifs de la DiCOM-GSC FAG et sur le site www.achats.defense.gouv.fr.

**Le commissaire en chef de 1^{ère} classe Kévin Richard
directeur du commissariat d'outre-mer - groupement de soutien
commissariat des forces armées en Guyane**

ORIGINAL SIGNÉ

Destinataires pour action :

- Délégués

Destinataires pour information :

- COMSUP FAG (ATCR)
- AIA FAG (ATCR)
- Conseiller juridique DICOM
- Personnel DAF DICOM

Annexe n°1 à la décision n° 501125/ARM/FAG/DICOM/DO/CMI/NP du 30 juillet 2025
Délégations nominatives de signature des marchés publics et des bons de commande¹

Fonction	Nom de la personne recevant délégation	Marchés publics dont marchés subséquents passés sur un accord-cadre (hors article R2122-8 ²)	Bons de commande sur marchés publics ou commandes via une centrale d'achat	Marchés publics sans publicité ni mise en concurrence en raison de leur montant (article R2122-8 ³)
Directeur⁴	CR1 Kévin RICHARD	Limitée aux marchés publics d'un montant maximum de MAPA x 150	Limitée aux bons de commande ou commandes via centrale d'achat d'un montant maximum de MAPA x 150	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 40 000 € HT
Directeur adjoint	CR2 Mikael QUÉMÉNER <i>Suppléant : CRP Karine BOUBOUNE</i>	Limitée aux consultations d'un montant inférieur à 7 millions € TTC	Limitée aux bons de commande ou commandes via centrale d'achat d'un montant inférieur à 7 millions € TTC	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 40 000 € HT
Chef division achats-finances	CRP Karine BOUBOUNE <i>Suppléant : CR1 Marina BORTELLE</i>	Limitée aux consultations d'un montant inférieur à 143 000 € HT	Limitée aux bons de commande ou commandes via centrale d'achat d'un montant inférieur à 143 000 € HT	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 40 000 € HT
Chef bureau achats	CR1 Marina BORTELLE <i>Suppléant : CR1 Pierre VITRANT</i>	Limitée aux consultations d'un montant inférieur à 90 000 € HT	Limitée aux bons de commande ou commandes via centrale d'achat d'un montant inférieur à 90 000 € HT	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 40 000 € HT
Cellule vivres OPS	ATP 2CL Jean-Yves CAMARA <i>Suppléant : CCH1 Kevin JARROUX</i>	Sans objet	Limitée aux commandes sur les marchés EdA de denrées alimentaires d'un montant inférieur à 10 000 € HT	Sans objet
Commis PAG	SM Guillaume GARCIA MT Maxime SANCEY	Sans objet	Limitée aux commandes sur les marchés EdA de denrées alimentaires d'un montant inférieur à 5 000 € HT	Sans objet
VCSM	ADJ Gabriel JAFFRY GND Nicolas LEROY	Sans objet	Limitée aux commandes sur les marchés EdA de denrées alimentaires d'un montant inférieur à 1 000 € HT	Sans objet

¹ En cas de procédure allotie, il faut prendre en compte le montant cumulé des lots résultant de la mise en œuvre d'une même procédure satisfaisant un besoin.

² Code de la commande publique.

³ Code de la commande publique, ces achats de faibles montants sont parfois désignés sous le vocable « commandes sur devis » ou « hors marché ».

⁴ Rappel de la délégation de pouvoir établie par l'arrêté du 22 juin 2007 modifié portant désignation des personnes n'appartenant pas à l'administration centrale signataires des marchés publics et des accords-cadres au ministère de la défense.

Annexe n°2 à la décision n° 501125/ARM/FAG/DICOM/DO/CMI/NP du 30 juillet 2025
Délégations nominatives de signature et de visa⁵ détaillées par actes relatifs aux marchés publics

Actes	Type de délégation	Directeur adjoint CRC2 Mikael QUÉMÉNER <i>Suppléant : CRP Karine BOUBOUNE</i>	Chef de division achats-finances CRP Karine BOUBOUNE <i>Suppléant : CR1 Marina BORTELLE</i>	Chef de bureau achats CR1 Marina BORTELLE <i>Suppléant : CR1 Pierre VITRANT</i>
1. DOSSIER DE CONSULTATION				
Avis d'appel public à la concurrence (AAPC)	Visa	Limitée aux consultations d'un montant inférieur à 7 millions € TTC	Limitée aux consultations d'un montant inférieur à 143 000 € HT	Limitée aux consultations d'un montant inférieur à 90 000 € HT
Dossier de consultation des entreprises (DCE)	Visa	Limitée aux consultations d'un montant inférieur à 7 millions € TTC	Limitée aux consultations d'un montant inférieur à 143 000 € HT	Limitée aux consultations d'un montant inférieur à 90 000 € HT
Lettre de consultation ou d'invitation à concourir	Signature	Limitée aux consultations d'un montant inférieur à 7 millions € TTC	Limitée aux consultations d'un montant inférieur à 143 000 € HT	Limitée aux consultations d'un montant inférieur à 90 000 € HT
2. PUBLICITÉ				
Avis rectificatif	Visa	Limitée aux marchés publics d'un montant maximum de MAPA x 150	Limitée aux marchés publics d'un montant maximum de MAPA x 150	Limitée aux consultations d'un montant inférieur à 90 000 € HT
Modification du dossier de consultations des entreprises (DCE)	Visa	Limitée aux marchés publics d'un montant maximum de MAPA x 150	Limitée aux marchés publics d'un montant maximum de MAPA x 150	Limitée aux consultations d'un montant inférieur à 90 000 € HT
Réponses aux questions posées lors de la publicité	Visa	Limitée aux marchés publics d'un montant maximum de MAPA x 150	Limitée aux marchés publics d'un montant maximum de MAPA x 150	Limitée aux consultations d'un montant inférieur à 90 000 € HT
3. OUVERTURE DES PLIS				
Registre des dépôts des candidatures et des offres	Visa	Limitée aux marchés publics d'un montant maximum de MAPA x 150	Limitée aux marchés publics d'un montant maximum de MAPA x 150	Limitée aux consultations d'un montant inférieur à 90 000 € HT
Procès-verbal d'ouverture des plis	Signature	Limitée aux marchés publics d'un montant maximum de MAPA x 150	Limitée aux marchés publics d'un montant maximum de MAPA x 150	Limitée aux consultations d'un montant inférieur à 90 000 € HT

⁵ Visa s'entend comme la validation par le pouvoir adjudicateur d'un acte communicable hors MINARM.

Annexe n°2(suite) à la décision n° 501125/ARM/FAG/DICOM/DO/CMI/NP du 30 juillet 2025
Délégations nominatives de signature et de visa⁶ détaillées par actes relatifs aux marchés publics

Actes	Type de délégation	Directeur adjoint CRC2 Mikael QUÉMÉNER <i>Suppléant : CRP Karine BOUBOUNE</i>	Chef de division achats-finances CRP Karine BOUBOUNE <i>Suppléant : CR1 Marina BORTELLE</i>	Chef de bureau achats CR1 Marina BORTELLE <i>Suppléant : CR1 Pierre VITRANT</i>
4. ANALYSE ET NÉGOCIATION				
Demande de précisions sur la candidature ou l'offre	Signature	Limitée aux marchés publics d'un montant maximum de MAPA x 150	Limitée aux marchés publics d'un montant maximum de MAPA x 150	Limitée aux consultations d'un montant inférieur à 90 000 € HT
Demande de régularisation de la candidature ou l'offre ⁷	Signature	Limitée aux marchés publics d'un montant maximum de MAPA x 150	Limitée aux marchés publics d'un montant maximum de MAPA x 150	Limitée aux consultations d'un montant inférieur à 90 000 € HT
Lettre d'invitation à négocier	Signature	Limitée aux marchés publics d'un montant maximum de MAPA x 150	Limitée aux marchés publics d'un montant maximum de MAPA x 150	Limitée aux consultations d'un montant inférieur à 90 000 € HT
Compte-rendu de réunion de négociation	Visa	Limitée aux marchés publics d'un montant maximum de MAPA x 150	Limitée aux marchés publics d'un montant maximum de MAPA x 150	Limitée aux consultations d'un montant inférieur à 90 000 € HT
Lettre d'invitation à remettre une nouvelle offre suite à négociation	Signature	Limitée aux marchés publics d'un montant maximum de MAPA x 150	Limitée aux marchés publics d'un montant maximum de MAPA x 150	Limitée aux consultations d'un montant inférieur à 90 000 € HT
Lettre de demande de prolongation de validité des offres	Signature	Limitée aux marchés publics d'un montant maximum de MAPA x 150	Limitée aux marchés publics d'un montant maximum de MAPA x 150	Limitée au seuil de MAPA x 150 par marché public
Rapport d'analyse des candidatures et/ou offres (RAO)	Visa	Limitée aux marchés publics d'un montant maximum de MAPA x 150	Limitée aux consultations d'un montant inférieur à 7 millions € TTC	Limitée aux consultations d'un montant inférieur à 90 000 € HT
Projet de mise au point	Visa	Limitée aux marchés publics d'un montant maximum de MAPA x 150	Limitée aux consultations d'un montant inférieur à 7 millions € TTC	Limitée aux consultations d'un montant inférieur à 90 000 € HT
Lettre de demande de complément à l'attributaire pressenti (NOTI 1)	Signature	Limitée aux marchés publics d'un montant maximum de MAPA x 150	Limitée aux consultations d'un montant inférieur à 7 millions € TTC	Limitée aux consultations d'un montant inférieur à 90 000 € HT

⁶ Visa s'entend comme la validation par le pouvoir adjudicateur d'un acte communicable hors MINARM.

⁷ Cas d'une erreur matérielle ou non substantielle.

Annexe n°2(suite) à la décision n° 501125/ARM/FAG/DICOM/DO/CMI/NP du 30 juillet 2025
Délégations nominatives de signature et de visa⁸ détaillées par actes relatifs aux marchés publics

Actes	Type de délégation	Directeur adjoint CRC2 Mikael QUÉMÉNER <i>Suppléant : CRP Karine BOUBOUNE</i>	Chef de division achats-finances CRP Karine BOUBOUNE <i>Suppléant : CR1 Marina BORTELLE</i>	Chef de bureau achats CR1 Marina BORTELLE <i>Suppléant : CR1 Pierre VITRANT</i>
5. ATTRIBUTION				
Décision d'attribution ou de déclaration sans suite	Signature	Limitée aux consultations d'un montant inférieur à 7 millions € TTC	Limitée aux consultations d'un montant inférieur à 143 000 € HT	Limitée aux consultations d'un montant inférieur à 90 000 € HT
Lettre d'information à l'attributaire ⁹	Signature	Limitée aux consultations d'un montant inférieur à 7 millions € TTC	Limitée aux consultations d'un montant inférieur à 143 000 € HT	Limitée aux consultations d'un montant inférieur à 90 000 € HT
Lettre de rejet d'offre ou de candidature (NOTI 3)	Signature	Limitée aux consultations d'un montant inférieur à 7 millions € TTC	Limitée aux consultations d'un montant inférieur à 143 000 € HT	Limitée aux consultations d'un montant inférieur à 90 000 € HT
6. NOTIFICATION				
Acte d'engagement (AE)	Signature	Limitée aux consultations d'un montant inférieur à 7 millions € TTC	Limitée aux consultations d'un montant inférieur à 143 000 € HT	Limitée aux consultations d'un montant inférieur à 90 000 € HT
Mise au point (OUV 11)	Signature	Limitée aux consultations d'un montant inférieur à 7 millions € TTC	Limitée aux consultations d'un montant inférieur à 143 000 € HT	Limitée aux consultations d'un montant inférieur à 90 000 € HT
Déclaration de sous-traitance	Signature	Limitée aux consultations d'un montant inférieur à 7 millions € TTC	Limitée aux consultations d'un montant inférieur à 143 000 € HT	Limitée aux consultations d'un montant inférieur à 90 000 € HT
Lettre de notification (NOTI 5)	Signature	Limitée aux consultations d'un montant inférieur à 7 millions € TTC	Limitée aux consultations d'un montant inférieur à 143 000 € HT	Limitée aux consultations d'un montant inférieur à 90 000 € HT
7. OBLIGATIONS POST-NOTIFICATION				
Avis d'attribution	Visa	Limitée aux marchés publics d'un montant maximum de MAPA x 150	Limitée aux marchés publics d'un montant maximum de MAPA x 150	Sans objet
Rapport de présentation (RP)	Signature	Limitée aux consultations d'un montant inférieur à 7 millions € TTC	Sans objet	Sans objet
Lettre d'explication des motifs de rejet aux candidats et soumissionnaires non retenus	Signature	Limitée aux marchés publics d'un montant maximum de MAPA x 150	Limitée aux marchés publics d'un montant maximum de MAPA x 150	Limitée aux consultations d'un montant inférieur à 90 000 € HT

⁸ Visa s'entend comme la validation par le pouvoir adjudicateur d'un acte communicable hors MINARM.

⁹ Cas où aucune demande de complément n'a été faite à l'attributaire pressenti.

Annexe n°2(suite) à la décision n° 501125/ARM/FAG/DICOM/DO/CMI/NP du 30 juillet 2025
Délégations nominatives de signature et de visa¹⁰ détaillées par actes relatifs aux marchés publics¹¹

Actes	Type de délégation	Directeur adjoint CRC2 Mikael QUÉMÉNER <i>Suppléant : CRP Karine BOUBOUNE</i>	Chef de division achats-finances CRP Karine BOUBOUNE <i>Suppléant : CR1 Marina BORTELLE</i>	Chef de bureau achats CR1 Marina BORTELLE <i>Suppléant : CR1 Pierre VITRANT</i>
8. EXÉCUTION				
Avenant sans incidence financière	Signature	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 7 millions € TTC	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 7 millions € TTC	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 90 000 € HT
Rapport de présentation d'un avenant sans incidence financière	Signature	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 7 millions € TTC	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 7 millions € TTC	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 90 000 € HT
Avenant avec incidence financière	Signature	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 7 millions € TTC	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 143 000 € HT	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 90 000 € HT
Rapport de présentation d'un avenant avec incidence financière	Signature	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 7 millions € TTC	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 143 000 € HT	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 90 000 € HT
Ordre de service	Signature	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 7 millions € TTC	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 7 millions € TTC	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 90 000 € HT
Lettre de révision de prix	Signature	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 7 millions € TTC	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 7 millions € TTC	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 90 000 € HT
Décision de pénalité et lettre de notification au titulaire	Signature	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 7 millions € TTC	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 143 000 € HT	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 90 000 € HT
Décision d'application de réfaction	Signature	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 7 millions € TTC	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 143 000 € HT	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 90 000 € HT
Décision de reconduction ou de non reconduction	Signature	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 7 millions € TTC	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 143 000 € HT	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 90 000 € HT
Lettre de mise en demeure	Signature	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 7 millions € TTC	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 143 000 € HT	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 90 000 € HT

¹⁰ Visa s'entend comme la validation par le pouvoir adjudicateur d'un acte communicable hors MINARM

¹¹ En cas de procédure allotie, il faut prendre en compte le montant cumulé des lots résultant de la mise en œuvre d'une même procédure satisfaisant un besoin.

Annexe n°2(suite) à la décision n° 501125/ARM/FAG/DICOM/DO/CMI/NP du 30 juillet 2025
Délégations nominatives de signature et de visa¹² détaillées par actes relatifs aux marchés publics ¹³

Actes	Type de délégation	Directeur adjoint CRC2 Mikael QUÉMÉNER <i>Suppléant : CRP Karine BOUBOUNE</i>	Chef de division achats-finances CRP Karine BOUBOUNE <i>Suppléant : CR1 Marina BORTELLE</i>	Chef de bureau achats CR1 Marina BORTELLE <i>Suppléant : CR1 Pierre VITRANT</i>
8. EXÉCUTION				
Décision de résiliation et lettre notification au titulaire	Signature	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 7 millions € TTC	Sans objet	Sans objet
Certificat administratif	Signature	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 7 millions € TTC	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 7 millions € TTC	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 7 millions € TTC
Déclaration de sous-traitance	Signature	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 7 millions € TTC	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 143 000 € HT	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 90 000 € HT
Lettre de prolongation de délai	Signature	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 7 millions € TTC	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 143 000 € HT	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 90 000 € HT
Décision d'ajournement ou de rejet	Signature	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 7 millions € TTC	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 143 000 € HT	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 90 000 € HT
Décision d'admission ou de réception	Signature	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 7 millions € TTC	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 7 millions € TTC	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 7 millions € TTC
Certificat administratif de solde	Signature	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 7 millions € TTC	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 7 millions € TTC	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 7 millions € TTC
Transaction	Signature	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Convention d'indemnisation	Signature	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Certificat de bonne exécution du marché	Signature	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 7 millions € TTC	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 7 millions € TTC	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 90 000 € HT
Lettre au titulaire ¹⁴	Signature	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 7 millions € TTC	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 7 millions € TTC	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 90 000 € HT

¹² Visa s'entend comme la validation par le pouvoir adjudicateur d'un acte communicable hors MINARM.

¹³ En cas de procédure allotie, il faut prendre en compte le montant cumulé des lots résultant de la mise en œuvre d'une même procédure satisfaisant un besoin.

¹⁴ Désigne une lettre adressée au titulaire d'un marché, pour tous motifs autre que ceux cités supra.

Annexe n°2(suite) à la décision n° 501125/ARM/FAG/DICOM/DO/CMI/NP du 30 juillet 2025
Délégations nominatives de signature et de visa¹⁵ détaillées par actes relatifs aux marchés publics ¹⁶

Actes	Type de délégation	Directeur adjoint CRC2 Mikael QUÉMÉNER <i>Suppléant : CRP Karine BOUBOUNE</i>	Chef de division achats-finances CRP Karine BOUBOUNE <i>Suppléant : CR1 Marina BORTELLE</i>	Chef de bureau achats CR1 Marina BORTELLE <i>Suppléant : CR1 Pierre VITRANT</i>	Cellule vivres OPS ATP 2CL Jean-Yves CAMARA <i>Suppléant : CCH1 Kevin JARROUX</i>	Commis PAG SM Guillaume GARCIA MT Maxime SANCEY	VCSM ADJ Gabriel JAFFRY GND Nicolas LEROY
9. COMMANDES SUR MARCHÉ OU CONVENTION							
Bon de commande sur marché ou convention	Signature	Limitée aux bons de commande ou commandes via centrale d'achat d'un montant inférieur à 7 millions € TTC	Limitée aux bons de commande ou commandes via centrale d'achat d'un montant inférieur à 143 000 € HT	Limitée aux bons de commande ou commandes via centrale d'achat d'un montant inférieur à 90 000 € HT	Limitée aux commandes sur les marchés EdA de denrées alimentaires d'un montant inférieur à 10 000 € HT	Limitée aux commandes sur les marchés EdA de denrées alimentaires d'un montant inférieur à 5 000 € HT	Limitée aux commandes sur les marchés EdA de denrées alimentaires d'un montant inférieur à 1 000 € HT

Acte	Type de délégation	Directeur adjoint CRC2 Mikael QUÉMÉNER <i>Suppléant : CRP Karine BOUBOUNE</i>	Chef de division achats-finances CRP Karine BOUBOUNE <i>Suppléant : CR1 Marina BORTELLE</i>	Chef de bureau achats CR1 Marina BORTELLE <i>Suppléant : CR1 Pierre VITRANT</i>
10. MARCHÉS PUBLICS SANS PUBLICITÉ NI MISE EN CONCURRENCE EN RAISON DU MONTANT(Article R.2122-8¹⁷)				
Marchés publics sans publicité ni mise en concurrence en raison du montant	Signature	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 40 000 € HT	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 40 000 € HT	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 40 000 € HT

¹⁵ Visa s'entend comme la validation par le pouvoir adjudicateur d'un acte communicable hors MINARM.

¹⁶ En cas de procédure allotie, il faut prendre en compte le montant cumulé des lots résultant de la mise en œuvre d'une même procédure satisfaisant un besoin.

¹⁷ Code de la commande publique.